



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
6 janvier 2017

Grippe aviaire : point de situation en Haute-Garonne

Quatre communes de la Haute-Garonne classées en zone de surveillance

Depuis le 6 décembre 2016, la France a relevé son niveau de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire au niveau « élevé » ce qui avait d'ores et déjà conduit à des mesures dont :

- le confinement obligatoire sans dérogation possible des volailles de basse cour ;
- le confinement des volailles des exploitations commerciales avec dérogation possible ;
- le renforcement de la vigilance de tous les acteurs de la filière oiseaux.

Il convient de rappeler que ce virus n'est pas transmissible à l'homme.

A compter du 5 janvier 2017, suite à l'apparition d'un foyer de type H5N8 dans une basse cour de 90 poules sur la commune de Bezues-Bajon (département du Gers), quatre communes au sud de la Haute-Garonne sont classées en zone de surveillance. Il s'agit de Boulogne-sur-Gesse, Lunax, Nenigan et Peguilhan. Le plan de lutte contre cette maladie prévoit, en effet, pour en limiter la propagation, l'établissement de périmètres réglementés se composant d'une **zone de protection (ZP)** dans un rayon de 3 km autour d'un foyer et d'une **zone de surveillance (ZS)** dans un rayon de 10 km.

En conséquence, dans ces communes, les mesures complémentaires suivantes sont désormais en vigueur :

- interdiction de tout mouvement de volailles dans les élevages commerciaux et non commerciaux sans accord préalable de la direction départementale de la protection des populations (DDPP 31) qui étudiera chaque situation au cas par cas ;
- interdiction des rassemblements d'oiseaux y compris les marchés ;
- interdiction de lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction de la chasse aux gibiers d'eau ;
- renforcement supplémentaire de la vigilance de tous les acteurs de la filière oiseaux.

Contacts Presse

Catherine LAVAL
(DDPP31)
☎ 05.67.69.11.57

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez
consulter les
précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

<http://haute-garonne.gouv.fr/communiques>

La DDPP 31 rappelle à tous les acteurs l'importance de la mise en œuvre des dispositions prévues ainsi que la notification de toute suspicion de la maladie afin de prévenir la diffusion du virus.

Plus d'information sur la situation nationale via le site du ministère de l'agriculture :
<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-suivi-des-foyers-en-france>